PROJET Pilote télétravail à la DGS

Information et consultation

- **© CHSCT DGSI Région parisienne 8 février**
- **© CHSCT DGSI TOULOUSE 11 février**
- **© CHSCT DGSI Valbonne 6 mars**
- © CE DGSI 21 mars



Projet DGSI Sommaire Pilote télétravail à la DGSI Sommaire



Contexte – Périmètre et objectifs du pilote

Macro planning prévisionnel

Les conditions pour bénéficier du télétravail

Le processus de validation de la demande de télétravail

Zoom sur la demande écrite et l'entretien

Principes du télétravail à la DGSI

Organisation du télétravail à la DGSI

Communication et accompagnement : quand ?

Communication et accompagnement : quoi ?

Annexes



Contexte - Périmètre et objectifs du pilote

Contexte

- Le projet de pilote télétravail DGSI s'inscrit dans le cadre de :
 - « l'Accord sur la définition du nouveau cadre conventionnel du Personnel au Sol » (Chapitre 3 - Titre 3 et Annexe 3 Garanties communes et devoirs réciproques relatifs au télétravail à domicile.) du 6 juillet 2012.

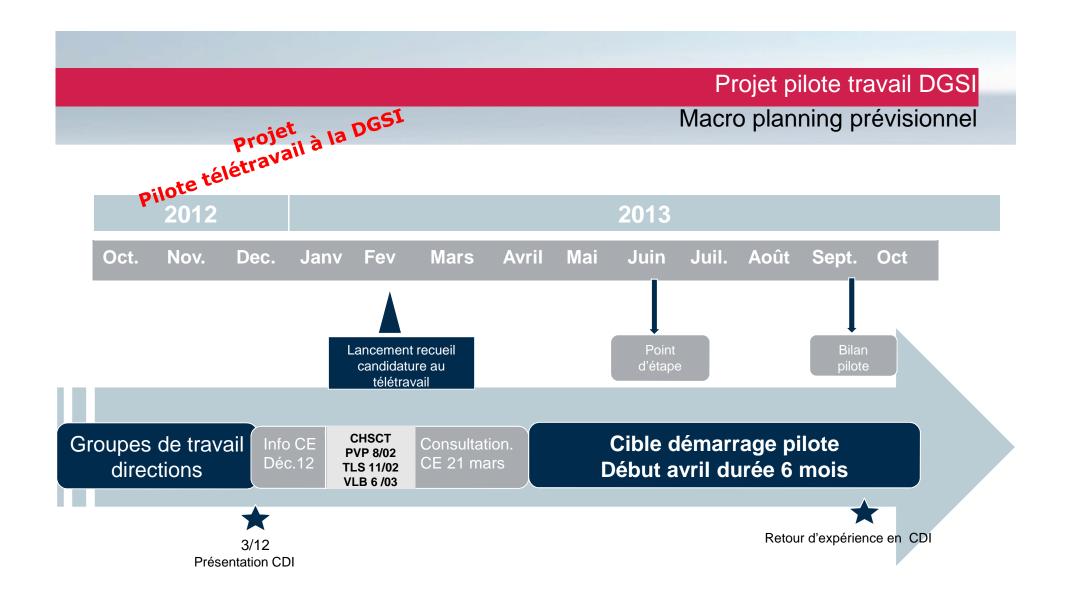
Périmètre

- Projet Pilote télétravail à la DGSI DGSI: activités éligibles de Toulouse, Valbonne, région parisienne
- > Entre 40 et 50 personnes

Objectifs

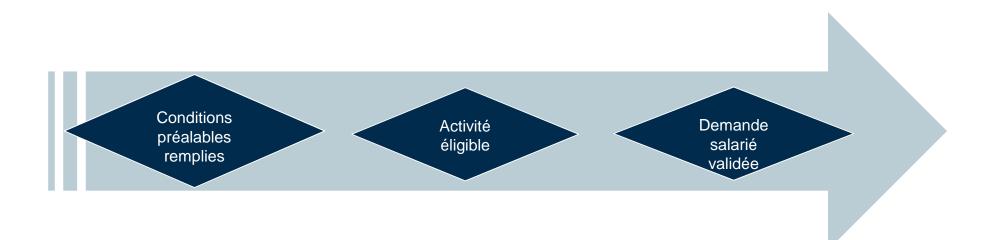
- > Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (diminution des temps de transport)
- Expérimenter cette modalité d'organisation du travail à la DGSI
- > Valider l'apport de plus de souplesse et d'autonomie dans l'organisation du travail
- > Renforcer l'adhésion et la relation de confiance manager / salarié / équipe







Trois conditions sont nécessaires





Les conditions pour bénéficier du télétravail

Les conditions préalables à satisfaire

Disposer d'une ligne ADSL à son domicile.

Projet Pilote télétravail à la DGSI

- Les normes techniques
 - éligibilité des outils métiers (à tester sous CLIP et en ADSL / salle de test),
 - qualité de la ligne ADSL (mesure des débits / 512 kbps mini en émission).
- > Le télétravailleur doit
 - disposer d'un espace adapté pour une prestation de travail conforme à l'attente de l'entreprise,
 - être dans une zone présentant une couverture ADSL compatible selon les normes,
 - vérifier la conformité aux dispositions de son bail et les normes de sécurité de son installation.
- Le salarié manifeste*, par écrit auprès de son manager, son souhait de bénéficier du dispositif de télétravail.



^{*} une note de service DI.GH précisera les modalités le moment venu

Les conditions pour bénéficier du télétravail

Remarques préalables

- Pilote télétravail à la DGSI > L'éligibilité consiste à étudier, à un instant donné, l'exercice de l'activité au regard d'un ensemble de critères dans le cadre de l'organisation d'un service ou d'une entitéjet
- > Toutes les activités ne sont pas compatibles avec le télétravail.
- > L'éligibilité des activités n'est pas définitive. Elle peut donc être révisée.

L'éligibilité des activités à la DGSI

- > L'examen de l'éligibilité des activités a été menée, direction par direction, par les managers, en étroite collaboration avec les Ressources Humaines.
- > L'éligibilité des activités a été étudiée sur la base d'une journée hebdomadaire fixe de télétravail.



Les conditions pour bénéficier du télétravail

Les critères d'éligibilité des activités

Les catégorisations cadre – non cadre / manager – non manager ne sont pas différenciantes en soi .

Tâches, données et outils nécessaires à l'activité

- > Analyse des tâches : réalisables à distance?
- > Nature des données utilisées ou échangées
- L'accès aux outils est-il possible à distance?
- > Besoin en matériel spécifique

Conditions de réalisation de l'activité(individuelle, collective)

- > Nature et moyens des échanges
- Nécessité de permanence au regard de l'effectif
- Aspect opérationnel de l'activité
- Organiser l'activité en temps réel
- > Animation et organisation du travail de l'équipe, du service

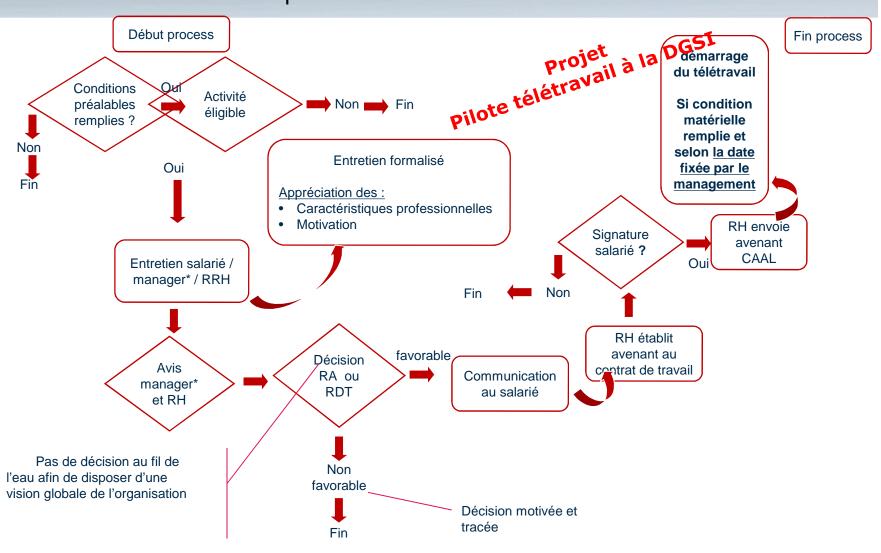
Contacts clients internes, externes

- > L'activité demande-t-elle une présence physique, des contacts en face à face ?
- > Quelles sont les modalités et la fréquence des contacts ?
- > Ces contacts peuvent-ils être substitués?





Le processus de validation de la demande de télétravail



* RLP ou équivalent



Le processus de validation de la demande de télétravail / Zoom demande écrite et entretien

Le télétravail c'est d'abord une relation de confiance entre le manager, le salarié et l'équipe

projet Pilote télétravail à la DGSI

> La demande du salarié est écrite / engagement sur les conditions préalables

Rappel à faire

- Réversibilité du télétravail
- Confidentialité des données
- Engagement du salarié
- Bonnes pratiques
- Définir moyens de communication avec le manager

entretien

- Pris en compte
- Date de la demande
- Temps de trajet
- Lap Top*
- Autonomie dans le
- Responsabilité dans l'exercice activité
- Organisation du travail
- Motivations pour le télétravail

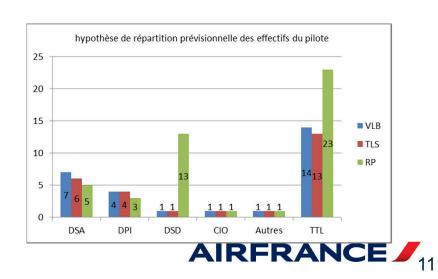
* Pilote



Principes du télétravail à la DGSI

Principes

- Projet Pilote télétravail à la DGSI > Le télétravail repose avant tout sur une relation de confiance
- > Volontariat
- > Le télétravail n'est ni un droit, ni une obligation
- > Le télétravail fait l'objet d'un accord formel entre les parties (avenant au contrat de travail)
- > Principe de réversibilité à l'initiative de l'une ou l'autre des parties
- > Représentativité des sites et des directions



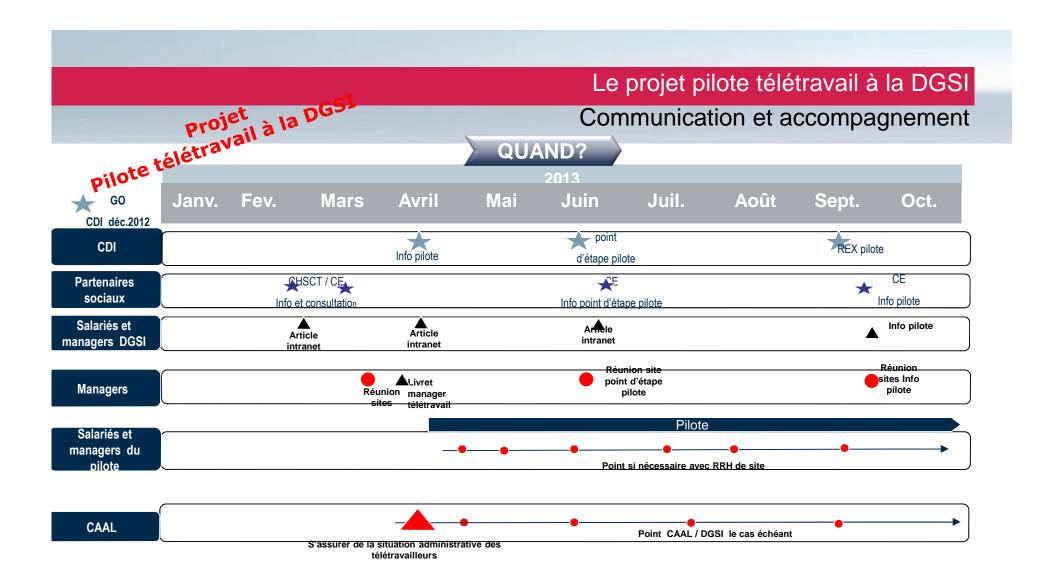
Organisation du télétravail à la DGSI : les grandes lignes

Organisation

- > Un jour de télétravail hebdomadaire, jour fixe défini conjointement manager / salarié (modifiable exceptionnellement à la demande du manager délai 72 h et hors problèmes techniques).
- > Le jour de télétravail n'est pas accolé à un jour de temps partiel (avant ou après).
- > Au sein d'une équipe : des jours de télétravail répartis sur la semaine et une journée au moins où toute l'équipe est présente sur site (sauf si équipe multi sites).
- > Le manager est soumis au même règle d'éligibilité que son équipe.
- Les moyens de contact avec le manager et les interlocuteurs habituels sont identifiés avant le démarrage du télétravail.
- Le télétravailleur est joignable aux heures de travail définies habituellement (prévu dans l'avenant).
- > Le télétravailleur déclare son jour de télétravail dans son agenda notes.
- > Fourniture d'un lap top le cas échéant (demande dans Ask for IT 6 jours de délai pour un matériel standard.)

Projet
Pilote télétravail à la DGSI





Communication et accompagnement

QUOI ?

Managers du pilote télétravail DGSI

- Un livret « guide du télétravail pour les managers de la DGSI »
- > Un guide de préparation à l'entretien de validation
- Une formation e-learning « manager à distance » (au choix)

Salariés du pilote télétravail DGSI

Un livret « télétravail »

Projet Pilote télétravail à la DGSI

Managers DGSI

- > Un livret « guide du télétravail pour les managers de la DGSI »
- > Des réunions de site dédiée télétravail

DGSI

- > Informations et présentation du retour d'expérience en CDI
- Informations dans les comités de direction
- > Articles dans l'intranet (présentation du dispositif lancement du pilote bilan)

DGSI / CAAL

> Points en tant que de besoin



Annexe

Liste d'éligibilité des activités par direction

Direction des solutions applicatives

> Toutes les activités sont éligibles (une réserve pour ce qui concerne l'outil Clearcase).

CIO

> Toutes les activités sont éligibles

projet Pilote télétravail à la DGSI

Directions transverses

- > Paray : éligible sauf activité RH de proximité
- > Toulouse : éligible sauf les activités de DI.LB et l'activité RH de proximité
- > Valbonne : éligible sauf activité sureté et l'activité RH de proximité

Marketing Commercial

> Activité Refex éligible

Annexe

Liste d'éligibilité des activités par direction

Direction des systèmes distribués

> Voir fichier excell joint

Direction de la production informatique

> Voir fichier excell joint

Projet Projet à la DGSI Pilote télétravail à la DGSI